

Genève, le 13 novembre 2017

*Aux représentant-e-s des médias*

**Conférence de presse de la Cour des comptes**

**Publication d'un nouveau rapport  
RESSOURCES HUMAINES – COMMUNE DE CORSIER**

**Lancement d'une plateforme sécurisée  
LANCEURS D'ALERTE**

Madame, Monsieur,

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit et du lancement d'une plateforme sécurisée pour les lanceurs d'alerte, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**vendredi 17 novembre 2017 à 10 heures**  
**à la salle des Fiefs**  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

**Audit de conformité et de gestion des ressources humaines de la commune de Corsier**

À la demande de l'ancien Maire de Corsier, de ses adjoints et de la Secrétaire générale, la Cour des comptes a effectué un audit des ressources humaines de la commune.

L'objectif de la mission a été de s'assurer que la gestion des ressources humaines était conforme aux dispositions légales et réglementaires (audit de conformité) et aux bonnes pratiques en la matière (audit de gestion).

Compte tenu de la taille de la commune et de la situation de crise dans laquelle elle se trouvait au moment de l'ouverture de la mission, la Cour n'a pas procédé à une analyse systématique de tous les processus clés en matière de ressources humaines mais s'est concentrée sur les aspects de pilotage et de gestion opérationnelle. Les recommandations émises visent à instaurer un fonctionnement efficace des autorités et de l'administration et à restaurer un climat de travail serein.

**Lancement d'une nouvelle plateforme sécurisée pour les lanceurs d'alerte**

Depuis sa création, la Cour des comptes a reçu plusieurs centaines de communications de tiers. Actuellement, ces communications sont reçues au rythme de plus d'une par semaine et sont à l'origine de plus de la moitié des rapports de la Cour. Parmi ces communications, la Cour a été informée de soupçons de corruption ou d'usage privé de biens publics, d'abus dans les systèmes de rémunération ou de notes de frais, de favoritisme dans les attributions de mandats, d'indices d'irrégularité dans les marchés publics ou d'attributions arbitraires de logements par une institution publique. C'est dire que pour des informations d'une telle sensibilité, la Cour des comptes se doit d'offrir des possibilités de communication garantissant une totale confidentialité.

Avec le lancement d'une nouvelle plateforme externe qui crypte et conserve les données sur un serveur externe, la Cour des comptes augmente encore le niveau de sécurité offert aux personnes qui la contactent.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN  
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes

Tél. 022 388 77 90, courriel : [stanislas.zuin@cdc.ge.ch](mailto:stanislas.zuin@cdc.ge.ch)